

(N° 152.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 12 JUILLET 1922.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Hygiène, chargé d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune d'Autgaerden (province de Brabant).

(Voir les n°s 230, 280 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 11 juillet 1922.)

Présents : MM. DUFRANE, ff. de président ; RYCKMANS, MAHIEU et ASOU, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi portant érection de la commune d'Autgaerden a été déposé par le Ministre de l'Intérieur, de l'avis conforme du Commissaire d'arrondissement de Louvain, du Conseil provincial du Brabant et du Gouverneur de la province.

Il a été adopté par la Chambre à l'unanimité des 139 membres présents dans la séance du 11 juillet dernier.

Votre Commission de l'Intérieur vous propose, à l'unanimité, l'approbation de ce projet.

Le Rapporteur,
ALBERT ASOU.

Le Président,
DUFRANE.